



# MONTIGNY INFOS

Mai 2018



## Assainissement collectif

Après avoir lancé l'appel d'offres auprès des entreprises susceptibles de réaliser les travaux d'assainissement, la commune procède à la dernière étape pour confirmer le niveau de subvention auquel chacun a droit pour son branchement particulier. Pour cela nous devons transmettre à l'Agence de l'Eau copies des conventions signées entre la commune et chaque particulier pouvant être branché sur le réseau de collecte des eaux usées.

Sont à brancher sur le réseau d'assainissement toutes les habitations disposant d'un compteur actif. Une convention va être remise en mains propres à chaque propriétaire référencé lors de l'enquête conduite en 2017.

Une réunion d'information est prévue le *24 mai 2018 à 17 heures à la mairie*. Pour les cas complexes et pour ceux d'entre vous qui le souhaitent, nous procéderons à une information individuelle complémentaire.

Pour pouvoir bénéficier des subventions, le principe est que toutes les habitations situées dans le zonage défini en 2005 soient branchées sur le réseau collectif dans le cadre du projet. Les conventions signées devront être remises en mairie le 30 juin au plus tard.

Pour les quelques particuliers qui n'ont pas répondu à l'enquête de 2017 il est encore possible de s'inscrire pour établir un dossier en urgence avant la date limite du 30 juin 2018.

Pour mémoire, toutes les habitations faisant partie du zonage défini en 2005 seront soumises à terme à la taxe d'épuration collective.

Au regard de tous les éléments financiers collectés, la décision de lancer les travaux sera soumise au vote des conseils municipaux de Montigny et Veuxhailles. Chacune des deux communes a engagé en 2018 un budget prévisionnel assainissement.

En ce qui concerne le coût des travaux de raccordement, la commune sera en mesure, au-delà des subventions accordées par l'Agence de l'Eau, de couvrir tout ou une partie des frais, par abondement.

### **Partie à détacher et à retourner en mairie (boîte à lettres)**



Dans l'hypothèse où la commune organiserait une formation aux gestes de premiers secours sur la commune ou sur une commune voisine (si le nombre de participants est suffisant) :

- Je souhaiterais y assister
- Je ne souhaiterais pas y assister

Merci de votre participation.



## « Les ateliers bons jours ! Vivez intensément votre retraite »

Rencontre organisée par FAPA SENIORS 21, le vendredi 25 mai à 14h30 en mairie ; au programme, à partir de 60 ans, des activités santé et des solutions astucieuses pour améliorer votre quotidien. Renseignements et inscriptions au 03 80 30 07 81.



## Troc/vente de plantes et vide-jardins

Que vous soyez vendeur et/ou acheteur, n'hésitez pas à participer au « troc/vente de plantes et vide-jardins » organisé par le Comité des Fêtes, le dimanche 20 mai sur la place centrale à proximité du lavoir entre 8h et 13h.



## Rappel : Circulation rue Bouton et cour d'école

L'arrêté municipal N°2017-026 du 13 décembre 2017 article 4 : « La circulation est interdite à tout véhicule motorisé ».

Les contrevenants peuvent être verbalisés.



## Informations pratiques

- Les activités du Comité des fêtes pour 2018 sont disponibles sur notre site [www.montigny-sur-aube.fr](http://www.montigny-sur-aube.fr) (rubrique vie municipale / Comité des fêtes).
- Prochaine réunion du Conseil Municipal : vendredi 25 mai à 18h30